

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 3 avril 2023 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Assiste également à la séance madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
- 9- Nommer le maire suppléant;
- 10- Nommer les comités;
- 11- Gravier saison 2023, autorisation pour appel d'offre;
- 12- Abat poussière 2023, autorisation pour appel d'offre;
- 13- Entretien des pelouses 2023;
- 14- Autorisation pour nivelage en période de dégel;
- 15- Politique de location de la salle;
- 16- Varia ouvert;
- 17- Période de questions;
- 18- Fin de la séance.

2023-040 Résolution no 2023-040

En conséquence

Sur la proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
Il est résolu,

Que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 avril 2023 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 2023;

Séance régulière du 6 mars 2023

2023-041 Résolution no 2023-041

En conséquence

Sur la proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Timothy Morrison,

Il est résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2023-04-03 été remise aux membres du conseil.

2023-042 Résolution no 2023-042

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Il est résolu

Que la correspondance 2023-04-03 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Conseil sport loisir de l'Estrie – Jacinthe Hébert –
Campagne d'adhésion 2023-2024, 70\$–

2023-043 Résolution no 2023-043

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
Il est résolu

Que la municipalité de Newport renouvelle l'adhésion pour l'année 2023-2024, et que la conseillère Jacqueline Désindes soit la représentante aux activités du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie.

ADOPTÉE

2- La Relève u Haut-Saint-François – Mégane Lebel – Demande de commandites pour la troisième édition du projet **Dans MON sac à dos.** (monétaire ou de matériel scolaire neuf) afin de venir en aide aux familles dans le besoin.

3- Demande d'appui Municipalité – Bâtiments patrimoniaux –
Pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable.

2023-044 Résolution no 2023-044

Ministère de la Culture et des Communications - Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur les plans légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE AMANDA HAMEL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JACQUELINE DÉSINDES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Newport demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

- 4- CLD du Haut-Saint-François – Véronick Beaumont –**
Forum consultatif de Plan de développement de la zone agricole, le 26 avril prochain de 9h à 16h au Centre communautaire de Johnville.
(Inscription requise)

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2023-04-03 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-045 Résolution no 2023-045

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
Il est résolu

10 372

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de mars 2023 présenté au conseil de 173 492.98 pour les déboursés #202300045 à #202300057

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de janvier 2023 de 9 400.50 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

La conseillère en loisir donne un compte rendu de l'activité Brunch cabane à sucre du 25 mars dernier.

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

9) Nommer le maire suppléant - 2023

2023-046

Résolution no 2023-046

En conséquence

Sur la proposition de la conseillère Amanda Hamel,
Appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,

IL EST RÉSOLU

Que la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau soit nommée maire suppléant pour l'année 2023.

ADOPTÉE

10) Nommer les comités – 2023

Monsieur le maire donne une liste des comités proposés pour 2023.

	COMITÉ – 2023
ENVIRONNEMENT (Cours d'eau – forêt – fosses septiques – CLD – SADC - DÉVELOPPEMENT	AMANDA HAMEL
MADA – CITOYENS - (Pacte rural)	ANNE-MARIE YEATES DUBEAU
SÉCURITÉ CIVILE - INCENDIE (Agglomération)	JEFFREY BOWKER
VOIRIE	GERMAIN BOUTIN
	JEFFREY BOWKER
	TIMOTHY MORRISON
LOISIRS	JACQUELINE DÉSINDES

2023-047

Résolution no 2023-047

En conséquence

Sur la proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,

IL EST RÉSOLU

que la liste de comités décrite ci-haut soit acceptée pour l'année 2023. Le maire faisant partie de tous les comités.

ADOPTÉE

11) Gravier saison 2023, autorisation pour appel d'offres

2023-048 résolution no 2023-048

En conséquence
Sur la proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
IL EST RÉSOLU

que la directrice générale fasse une demande de prix, marchandise livrée et marchandise non-livrée, par appels d'offres auprès des fournisseurs de la région pour l'achat d'environ 10 000 tonnes de gravier concassé 0- 3/4, pour la réalisation des travaux de rechargement de la saison 2023.

ADOPTÉ

12) Abat poussière 2023, autorisation pour appel d'offres

2023-049 résolution no 2023-049

En conséquence
Sur la proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Timothy Morrison,
IL EST RÉSOLU

que la directrice générale procède à l'appel d'offres nécessaire à l'obtention de l'abat-poussière pour la saison 2023, soit un produit à être posé par l'entrepreneur choisi avec l'inspecteur de la voirie, considérant que la municipalité possède 100 kilomètres de route, dont 60% boisés où l'on réduit la quantité de pose d'abat poussières et 40% habités où l'on procède à une pose normale pour assurer le contrôle de la poussière.

ADOPTÉ

13) Entretien des Pelouses 2023

La directrice générale informe que 2 offres ont été reçues :

Larry Lloyd : 1 500.00 \$
Evan Lloyd : 1 450.00 \$

La directrice générale informe qu'en 2022 le service était de 1 700.00\$.

2023-050 Résolution no 2023-050

En conséquence
Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU

Que les services de Evan Lloyd soient retenus pour le contrat de tonte pour la saison estivale 2023 au montant de 1 450.00\$, le paiement afférent sera payé en deux versement égaux de 725\$ en juillet et à la fin de la saison.

ADOPTÉE

14) Travaux de nivelage en période de dégel

2023-051 résolution no 2023-051

En conséquence
Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison,

Appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,

IL EST RÉSOLU

d'autoriser des travaux de nivelage aux chemins municipaux pendant la période de dégel s'il y a besoin et d'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000\$.

ADOPTÉE

15) Politique de location de la salle

Le conseil reporte à une séance ultérieure.

16) Varia ouvert

17) Période de questions

Une personne est présente et pose des questions

- Activité Mai, mois de l'arbre et des forêts.

18) Fin de la séance.

2023-052 Résolution no 2023-052

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Timothy Morrison,

IL EST RÉSOLU

Que cette séance ordinaire soit levée à 20H18.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 3 avril 2023.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière

